

# **FICHE TECHNIQUE**

# Crochet à linguet à œil



#### **DESCRIPTION DU PRODUIT**

Crochet à œil GRADE 80 avec linguet de sécurité

Réf: ORHC

Ø chaîne de 6 à 32 mm

Charge maximale utile (CMU) de 1,120 à 31,5 tonnes

Coefficient de sécurité : 4

Norme: conformité européenne 'CE' EN 1677-2

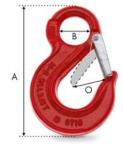
Garantie 1 an

#### **USAGE DU PRODUIT**

Pour les opérations de levage et de traction verticale et horizontale. Accessoire de composition d'élingue chaîne et câble pour manutentionner une charge.

### **CHOIX DU PRODUIT**

Pour choisir son crochet, **vérifier la CMU** de l'élément à manutentionner et veiller à respecter la même CMU pour les autres composants de l'élingue.



## **DETAILS TECHNIQUES**

Ø Chaîne (mm)	C.M.U (tonnes)	A (mm)	B (mm)	Ouverture O (mm)	Conditionnement	Poids /100 pcs (kg)
6	1,12	108	20	24	50	30
7	2,00	133	25	30	30	40
10	3,15	167	38	34	20	90
13	5,30	213	43	39	10	170
16	8,00	255	50	46	6	320
20	12,50	304	63	48	2	580
22	15,00	348	62	71	2	850
26	21,20	394	64	81	2	1 300
32	31,50	480	88	102	1	1 700

## **UTILISATION DU PRODUIT**

## **Avant chaque utilisation:**

- Examiner l'état du matériel
- Vérifier la présence du marquage de conformité 'CE' sur le côté du crochet



## Conseils d'utilisation et règles de sécurité à observer :

- Contrôler l'absence de criques ou autres traces d'usure
- Ne pas effectuer de réparation ou de transformation de votre propre initiative
- Respecter la charge indiquée
- Délimiter une zone de sécurité autour de la charge à manutentionner
- Respecter une température d'utilisation entre -20°C et +100°C
- Ne pas utiliser dans des bains de décapage ou d'acide, ni soumettre les crochets à des traitements thermiques
- Ne jamais laisser la charge en l'air sans surveillance, ni se placer dessous
- Vérifier l'absence d'obstacles à la levée de la charge
- Remplacer les crochets quand les marques sont devenues illisibles
- Contrôler les crochets quotidiennement avec un contrôle visuel pour s'assurer de sa non déformation ou d'usure
- Faire contrôler tous les ans minimum les crochets et tous les accessoires de levage par une société ou une personne compétente (plus souvent si nécessaire selon l'importance et la fréquence d'utilisation)